

L'université belge saturée d'étudiants français

Les établissements wallons doivent gérer le flux massif de jeunes qui échouent à poursuivre un cursus en France

Sans rire, maintenant, qu'est-ce que vous êtes venus faire chez nous ? » interroge le chef Gueuselambix lorsque débarque, dans son plat pays, une bande de Gaulois. La scène se déroule dans *Astérix chez les Belges*, publié en 1979. Quarante ans après la parution de l'album, les Belges posent la même question aux plus de 21 000 jeunes Français qui étudient aujourd'hui en Wallonie et à Bruxelles.

Médecine, dentaire, vétérinaire, orthophonie, beaux-arts, psychologie... Les étudiants français sont de plus en plus nombreux à investir les grandes écoles et les universités belges. Selon les derniers chiffres de l'Unesco, entre 2010 et 2015, leur nombre a bondi de 228 % dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour Auriane Marminat, 22 ans, étudiante en master d'orthophonie à l'Université libre de Bruxelles (ULB), faire ses études en Belgique n'était pas un premier choix, ni un deuxième... « Je suis ici à 1 000 km de ma famille », souligne cette jeune Provençale. Elle obtient son bac S avec une mention assez bien à Arles (Bouches-du-Rhône), suit ensuite une classe préparatoire à 3 000 euros pour pouvoir intégrer l'une des dix-huit écoles d'orthophonie françaises, et postule à neuf d'entre elles. Elle est recalée neuf fois...

En France, la sélection pour entrer dans un centre de formation en orthophonie (bac + 5) est drastique ; entre 5 % et 10 % seulement des candidats y parviennent. A titre de comparaison, la sélectivité pour intégrer Sciences Po est de 21 %. Du coup, le nombre de places en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste est limité par un *numerus clausus*. Pour l'année 2018-2019, 874 places ont été ouvertes. « Dans ces conditions, les concours français ne cherchent pas à sélectionner les meilleurs », estime Laurine Slabolepszy, 21 ans, Valenciennoise, aussi en master d'orthophonie à l'ULB. « Les élus sont ceux qui s'accrochent, les concours d'orthophonie c'est "Koh-Lanta" », regrette ainsi Auriane Marminat. D'où le choix de la Belgique pour les deux étudiantes qui ont intégré l'ULB, malgré la mise en place de quotas dans la filière orthophonie.

Un système plus ouvert

Autres cursus, même sélectivité, même recours à un système d'enseignement supérieur plus ouvert : étudiant à l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre, à Bruxelles, Alexandre Lorgnier, Francilien de 23 ans, a été recalé aux concours de plusieurs écoles des beaux-arts françaises avant de candidater outre-Québécois, où il a été retenu. Idem pour Estelle Hervot, 24 ans, titulaire d'un master 1 de psychologie à

Montpellier, recalée à l'entrée du master 2 de psychologue clinique en France. « Il y avait 25 places pour 300 candidatures », indique-t-elle. Ses tentatives pour rejoindre d'autres universités françaises ne rencontrent pas plus de succès. « Un master 1 ne suffit pas à intégrer le marché de l'emploi, et une réorientation, après quatre ans d'études, c'est recommencer un cycle de trois années supplémentaires », observe-t-elle. Elle candidate aux universités de Mons et Bruxelles et est acceptée dans les deux établissements. Mais s'interroge : « Pourquoi les enseignants belges estiment-ils que je peux devenir psychologue et pas les Français ? »

En Belgique, les étudiants en psychologie n'ont pas d'autre mode de sélection que la réussite aux examens pour intégrer un master, alors qu'en France, depuis 2017, une procédure de sélection intervient entre l'obtention de la licence (bac + 3) et la première année de master. Dans les universités de Liège et de Mons, le nombre d'étudiants français en psychologie a plus que doublé entre 2017 et 2018. L'Université libre de Bruxelles a, avant la rentrée 2018, reçu 600 demandes d'admission en master 1 de la part de Français, dont 518 se sont définitivement inscrits.

« Nous avons subi un choc », dit Arnaud Destrebecqz, doyen de la faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'ULB. « Les conditions sont devenues intenable », ajoute Maxime Michiels, président de la Fédération des étudiants francophones (FEF). Dans les facultés, il manque des salles de cours, des enseignants pour les dispenser et pour encadrer correctement les étudiants dans la rédaction de leur mémoire.

Ces établissements subissent également un risque juridique. « Nos programmes de master prévoient que l'université a l'obligation légale de proposer un stage à cha-

que étudiant, explique Etienne Quertemont, doyen de la faculté de psychologie, orthophonie et sciences de l'éducation de Liège. Mais le nombre de places en stage n'est pas extensible à l'infini. Un étudiant pourrait poser un recours en argumentant qu'on ne lui permet pas de suivre une unité d'enseigne-

« Pourquoi les impôts belges paieraient-ils la formation des étudiants dont la France veut se débarrasser ? »

MAXIME MICHIELS

Fédération des étudiants francophones

ment prévue à son programme. » La potion française passe mal, au pays de Gueuselambix...

Ce n'est pas le premier assaut d'étudiants français. En 2006, la Belgique obtenait de l'Union européenne une limitation des étudiants étrangers à 30 % en kinésithérapie, orthophonie et études vétérinaires, étendue, en 2012, à médecine et dentaire. Les étudiants en santé arrivés en masse repartaient exercer dans l'Hexagone, laissant le voisin gérer sa pénurie de praticiens. « Pourquoi les impôts des citoyens belges paieraient-ils la formation pour des étudiants dont la France veut se débarrasser ? C'est une injustice absolue », tonne Maxime Michiels.

En attendant une potentielle aide financière de l'UE, les facultés gèrent l'urgence, réorganisent les cursus... Arnaud Destrebecqz promet, à la rentrée 2019, « de regarder de manière beaucoup plus attentive les dossiers d'admission ». Mais pas de sélection pour les étudiants belges, promet l'enseignant : « C'est quoi, ce système où on laisse les étudiants faire trois années d'études sans leur permettre de terminer leur formation ? Certains Etats s'occupent des premiers de cordée et les autres du reste... »

Interrogé par *Le Monde* sur une régulation du flux, le ministère de l'enseignement supérieur français botte en touche : « Les décisions prises par les pays voisins concernant leur politique d'enseignement supérieur leur appartient. » ■

ÉRIC NUNÈS

« Médecine, études vétérinaires... Nous formons des étrangers, mais nous n'en profitons pas »

Sitôt diplômés, les Français repartent, déplore le ministre wallon de l'enseignement supérieur

ENTRETIEN

Toutes filières confondues, environ 23 000 Français étudient en Belgique. Jean-Claude Marcourt, ministre de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'interroge sur les problèmes financiers et éthiques que soulève cet afflux.

Pourquoi cette marée française dans vos écoles et universités ?

En Belgique, la tradition est le libre accès au supérieur pour tous les étudiants qui ont satisfait à leurs obligations dans l'enseignement secondaire. Un nombre croissant de Français viennent se former chez nous au point que nos établissements se sont retrouvés à saturation. La Belgique a donc dû limiter le contingent d'étudiants internationaux. La législation européenne interdit les restrictions entre les ressortissants de l'Union européenne. Nous avons donc négocié des restrictions aux flux d'étudiants sous deux conditions. La première, si l'afflux d'étudiants empêche de maintenir le niveau de formation. La seconde, si pour les cursus liés à la santé, cette restriction entraîne un risque pour la santé publique. L'UE a accepté en 2006 que nous limitions l'accès aux étudiants étrangers à 30 % en kinésithérapie, orthophonie, et vétérinaire, puis en 2012, à médecine et dentaire. Ensuite, un concours a été mis en place, qui a réduit drastiquement le nombre de Français. Le fait que la République française ait récemment supprimé le *numerus clausus* et réformé l'accès aux études de santé entraînera peut-être

une diminution du phénomène.

Outre le médical et le paramédical, la « filière belge », pour les Français, s'étend-elle à d'autres cursus ?

Les flux sont différents selon les filières. Les Français représentent 23 % des effectifs de l'enseignement artistique belge. Ces écoles d'art sont sélectives, et c'est leur attractivité qui draine les candidatures. Depuis deux ans, nous subissons aussi un afflux considérable d'étudiants en psychologie, lié à l'instauration, en 2018, dans les universités françaises, de la sélection en master¹ [et non plus seulement en master 2].

N'y a-t-il pas un problème de cohérence entre les deux États ?

Avoir des étudiants étrangers est une chance. Cela augmente la diversité culturelle de nos établissements. Toutefois, cela coûte chaque année à la Wallonie entre 100 et 150 millions d'euros de former des jeunes Français. Sur un budget annuel de 1 milliard d'euros consacré à l'enseignement supérieur, c'est significatif. Certes, l'Europe prévoit la libre circulation des personnes. Mais en cas de déséquilibre trop important, il faut intervenir. Les multiples initiatives engagées avec les gouvernements français successifs depuis dix ans sont sans résultat. On nous explique que la France n'a pas de sous...

Pour régler le problème de surpopulation dans certaines filières universitaires, la Belgique n'envisage-t-elle pas de mettre en place, comme en France, une sélection à l'issue de la licence ?

Imposer une sélection après trois années d'études serait une réponse à des contraintes de capacités de formation, mais ce n'est pas moral. C'est le massacre de jeunes qui sont titulaires d'une licence et à qui on va dire « *Tu es recalé, fais autre chose* ». C'est un système que je ne soutiendrai jamais. Je me suis toujours refusé à « l'adéquationisme », c'est-à-dire la limitation

de l'accès à une filière au motif que ce secteur donne moins facilement accès à un emploi. Pourquoi ? Parce qu'un diplôme permet de s'adapter à énormément de situations. La formation que vous suivez permet de faire bien d'autres choses que ce que prévoit votre filière. Devrions-nous réduire drastiquement le nombre de philosophes ? Non, nous constatons qu'avoir un diplôme de philosophie permet d'entrer dans le monde des affaires, dans celui de la culture...

A quelques mois d'un scrutin européen, n'est-ce pas le moment de parler d'équité entre les membres de l'Union qui forment et financent des étudiants venus d'ailleurs ?

Oui ! La Belgique paie des formations dont elle ne profite pas. C'est le cas en particulier pour la médecine, les études vétérinaires. Pour nous, c'est un coût. L'Union européenne devrait, face à ces migrations étudiantes aussi importantes, instaurer un fonds d'ajustement, pour qu'une petite communauté de 4 millions d'habitants comme la Wallonie n'ait pas à subir une charge aussi lourde. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR E. N.